



Infos municipales

Le Passage

N° 31 – Juin 2025



Le Mot du Maire

Le déploiement de la fibre optique touche à sa fin et bon nombre d'entre vous peuvent enfin bénéficier d'une liaison à très haut débit. Si le calendrier du département sera globalement respecté, cela n'aura pas été sans difficultés, particulièrement sur notre territoire. Les derniers raccordements sont en cours de réalisation et les foyers concernés seront éligibles dans quelques semaines. Je rappelle qu'aucun opérateur n'est prioritaire et que vous pouvez choisir celui que vous voulez. Quant au réseau cuivre actuel, ce dernier sera définitivement arrêté en 2030.

Toujours dans le domaine de la communication, et comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, l'application ILLIWAP a été étendue à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné et à la majorité des communes membres. Les actualités du territoire sont maintenant à portée de main, n'hésitez pas à sélectionner les stations (collectivités) que vous souhaitez suivre. De nouvelles fonctionnalités sont progressivement disponibles, je vous invite à les découvrir régulièrement.

La 1^{ère} année de fonctionnement du nouveau bâtiment périscolaire se termine tout prochainement. Globalement personnels et utilisateurs sont très satisfaits de ce nouvel outil bien que des ajustements soient encore à effectuer. Un bilan final est prévu dans les semaines à venir avec l'architecte et le bureau d'étude. Tout sera finalisé pour la rentrée 2025.

Au mois de mars 2026, se dérouleront les élections municipales. Le changement majeur, c'est le passage au scrutin de liste incluant la stricte parité (alternance d'un homme et d'une femme ou inversement). Le nombre de conseillers municipaux ne change pas pour les communes de plus de 1000 habitants (en l'occurrence 15 pour Le Passage) mais il sera possible de rajouter 2 suppléants. Un fléchage des conseillers communautaires sera également mis en œuvre (1 titulaire et 1 suppléant en respectant là aussi, la parité). Ça peut paraître encore loin mais cela arrivera très vite. Un certain nombre de membres du conseil actuel, dont votre serviteur, après avoir accompli plusieurs mandats, souhaite passer la main à des personnes nouvelles ayant envie de s'investir dans la vie

publique communale. C'est une mission passionnante et enrichissante, permettant de découvrir « l'envers du décor ». Toutes les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent d'ores et déjà prendre rendez-vous avec moi (ou tout membre du conseil) via le secrétariat de mairie, pour en savoir un peu plus. N'hésitez pas, cela est toujours très profitable d'échanger sur le devenir de notre commune donc de notre quotidien.

Avant de terminer mes propos, alors que nous venons de fêter les 80 ans de l'armistice de 39-45, j'aurai à nouveau une pensée pour ces peuples qui subissent ces guerres atroces et fratricides dans les différentes régions du monde. C'est une véritable tragédie que vivent ces populations, qui n'y sont souvent pour rien. Malheureusement, je ne suis pas très optimiste sur le fait que les grands de ce monde puissent trouver une issue favorable rapidement !

Néanmoins, je vous souhaite, Passageoises et Passageois, un bel été ensoleillé !

Le Maire,
Laurent MICHEL

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME

Du 6 au 10 août auront lieu les **Championnats de France de Cyclisme Avenir** sur les routes des Vals du Dauphiné.

Départs et arrivées à La Tour-du-Pin :

Mercredi 6 août : Contre la montre individuel M/F.

Jeudi 7 août : Course en ligne U15 et U17 M/F.

Vendredi 8 août : Contre la montre par équipe mixte.

Samedi 9 août : Course en ligne U23 M/F.

Dimanche 10 août : Course en ligne U19 M/F.

LE DEFI DES VALS (1^{ère} édition)

Vendredi 8 août : Cyclo sportive tous publics - 3 parcours (Départ les Abrets en Dauphiné) :

- Circuit Est 51.9 km / 632 D+
- Circuit Sud : 107.5 km / 1731 D+
- Circuit Famille : 17.7 km / 177 D+

Pour toutes informations sur www.valsdudauphine.fr

Bâtiments

Pendant les vacances scolaires, la classe 3 (CE1-CE2) déménagera dans l'ancien réfectoire en prévision de la rentrée 2025. Quelques travaux ont été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la classe (installation électrique, réseau informatique, centrale incendie, stores), réalisés en interne et par une entreprise locale. Les classes de primaires seront ainsi mieux réparties au sein du groupe scolaire et bénéficieront d'un espace de travail plus important.

Par ailleurs, l'entretien courant de nos bâtiments se poursuit, notamment avec la mise aux normes électriques de la salle des fêtes Camille Barbier.

Voirie

Le remplacement de la totalité des ampoules d'éclairage public par des lampes LED, a été réalisé au cours du mois de janvier par l'entreprise Eiffage Energies. Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage des Vals du Dauphiné, l'entreprise Eiffage Routes a effectué, au cours du mois de juin, les emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale. L'entreprise Rabatel a réalisé le broyage des accotements au printemps, et réalisera également celui d'automne sur les chemins communaux. L'entreprise Durand a réalisé l'entretien de différents fossés en début d'année et poursuivra à l'automne. Elle réalisera également le renouvellement de la traversée de route chemin de la Motte. Suite à l'épisode pluvieux du début d'année, le chemin de la Colombière a dû être remis en forme afin de pouvoir le rouvrir à la circulation ; travaux réalisés par l'entreprise Durand. Le chemin de Chélieu, également dégradé au niveau du centre équestre, sera refait par l'entreprise Eiffage. Concernant ces travaux, une demande de subvention auprès du département, a été formulée au titre des dégâts d'intempéries.

Budget 2025

Lors de l'élaboration du budget primitif 2025, constatant l'augmentation des charges de fonctionnement, le Conseil municipal a décidé d'actualiser les taux de la fiscalité communale, qui étaient inchangés depuis 2016, en augmentant les différents taux de 3% environ. Les taux 2025 s'établissent donc, comme suit :

Taxe d'Habitation (résidences secondaires) :	9,41 %
Taxe Foncière Bâtie :	34,81 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	55,15 %

Concernant la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, un taux unique est désormais en place sur l'ensemble du territoire pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2025, qui a été fixé à 12,12 %, pour toutes les communes des Vals du Dauphiné.

Complémentaire santé (Mutuelle)

Il y a maintenant plusieurs années que notre commune a mis en place une mutuelle communale par la signature d'une convention avec MUTUALP.

Pour une étude personnalisée, **une permanence** sur rendez-vous aura lieu :

mardi 16 septembre 2025

à partir de 8 h 00 à la salle des mariages.

Pour tout renseignement et rendez-vous, contacter le conseiller, M. Gilles FALCONNET au 06.16.24.92.28.

École

Inscriptions

Pour toute inscription à l'école, les dossiers sont à retirer au secrétariat de mairie puis après contact avec La Directrice, Mme Dieudonné vous proposera un rendez-vous pour l'admission de votre enfant.

Les horaires de l'école sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Quelques dates à retenir

Lundi 1er septembre 2025 : jour de la rentrée pour tous les élèves de notre école à 8h30.

Les vacances scolaires (zone A) sont pour 2025/2026 :

→Vacances de Toussaint : du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre 2025 inclus,

→Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus,

→Vacances d'hiver : du samedi 7 février au dimanche 22 février 2026 inclus,

→Vacances de printemps : du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2026 inclus,

→Pont de l'Ascension : du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026 inclus,

→Début des vacances d'été 2026 : le samedi 4 juillet 2026.

Périscolaire

Les services périscolaires (cantine et garderie) sont gérés par la mairie. L'accueil des enfants se fait dans le bâtiment périscolaire. L'accès de la garderie du matin et du soir, s'effectue par la porte située Rue Centrale. Un parking est à proximité de cette entrée.

Les trajets des enfants et des agents accompagnateurs entre l'école et le bâtiment périscolaire se font par le cheminement couvert.

Les demandes de réservations de la cantine et de la garderie sont toujours identiques à savoir au plus tard le jeudi 23h59 pour des inscriptions de la semaine suivante. Au-delà de cette limite, les demandes seront validées en repas et/ou en accueil occasionnels et donc facturés au tarif correspondant.

Départ en 6^{ème}

A la rentrée prochaine, 12 élèves de CM2 quitteront notre école pour le collège. Le 28 juin lors de la fête de l'école, Monsieur le Maire, leur a remis en cadeau une calculatrice. Nous leur souhaitons de bonnes vacances et une belle rentrée au collège.

Aides aux vacances

La Commission Communale d'Action Sociale a renouvelé pour 2025 l'aide aux vacances en réajustant le niveau des quotients :

- une aide aux vacances ouverte aux familles Passageoises dont les enfants de moins de 16 ans inscrits et participant à un centre de loisirs, centre de vacances ou camp d'adolescents à concurrence de 15 jours. Cette aide est cumulable avec une prise en charge de la CAF ou MSA et est selon le quotient familial :

0 à 750 : 4.50 € par jour et par enfant,
751 à 1000 : 3.50 € par jour et par enfant,
1001 à 1250 : 2.50 € par jour et par enfant.

Une aide forfaitaire de 7.00 € par jour et par enfant pour les enfants de moins de 16 ans participant à un stage sportif pendant les vacances scolaires de 15 jours maximum.

L'aide aux vacances est versée aux familles sur justificatifs (facture acquittée, notification de la CAF ou MSA...).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser en mairie.

Vacances jeunesse

Sur le territoire, il existe un service jeunesse et plusieurs accueils pour les jeunes de 11 à 17 ans.

*Inscription possible à la semaine, ½ journée, journée avec repas.

*Ouverture durant les congés scolaires de 7h30 à 18h.

*Activités : sportives, culturelles, loisirs, créatifs, séjours et mini-séjours.

Pour tous renseignements : Tél : 04.74.97.05.79. ou par mail à jeunesse@valsdudauphine.fr

Infos collégiens et lycéens :



TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026 :

- Inscription en ligne sur le site : [La Région vous transporte](https://la-region-lyon.fr) choisir [Transports scolaires de l'Isère](https://la-region-lyon.fr), site ouvert depuis le 12 mai 2025.
- Un droit d'abonnement de **120 €** doit être acquitté pour les **collégiens et lycéens**.
- La nouvelle offre **Scolaire + Mobilité Région** donne un accès sans frais supplémentaire et illimité, du **1er septembre 2025 au 31 août 2026**, au réseau La Région vous transporte en plus de votre abonnement scolaire. Cette offre concerne tous les **cars Région, cars Région**

express et TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars) circulant sur le territoire.

- **A compter du 20 juillet 2025, une majoration de 30 € par élève** inscrit au transport scolaire sera demandée aux familles.
- Pour les familles nombreuses, la Région propose un demi-tarif au 3^{ème} enfant payant et la gratuité à partir du 4^{ème} enfant.
- L'inscription est **obligatoire** pour bénéficier du transport scolaire, et doit être renouvelée **chaque année**.
- **À défaut d'être muni d'un titre de transport valide, votre enfant est susceptible d'être verbalisé.**
- Le transport scolaire des élèves en situation de handicap reste de la compétence du Département.
- Le support de transport est la carte Oûra. Si l'élève a déjà une **carte Oûra**, celle-ci est valable 5 ans. Une fois son inscription validée, le nouvel abonnement annuel sera téléchargé automatiquement à la montée dans le car en apposant la carte sur le pupitre. Si la carte de votre enfant est **expirée** ou arrive à expiration en cours d'année, vous n'avez pas de démarche à effectuer : son **renouvellement** sera pris en charge gratuitement dans le cadre de son inscription au transport scolaire.



PASS'Région jeunes 2025-2026 :

- Modalités sur le site : auvergnerhonealpes.fr choisir **Pass'Région**
- Une carte avec plein d'avantages pour les jeunes de 15 à 25 ans dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes ! Quelle que soit ta situation (**lycéen, apprenti, jeune en missions locales, étudiant en formations sanitaires ou sociales, au CNED...**)



CARTE TATTOO 2025-2026 :

- **Votre enfant rentre au collège demander sa carte Tattoo Isère.** Effectuer les démarches en ligne sur le site isere.fr puis créer un compte **Isère connect**. Elle est valable pour toute la scolarité au collège et la demande n'est à faire qu'une seule fois et peut être réalisée toute l'année.
- **Votre enfant dispose déjà de sa carte Tattoo Isère.** Vous n'avez aucune demande à faire, la carte Tattoo Isère de votre enfant collégien sera automatiquement créditée à la rentrée (sous réserve de la validation de la scolarité du bénéficiaire dans un collège isérois).
- **Pensez à mettre à jour vos coordonnées** si elles ont changé.



Le recensement

Jeunes filles ou garçons français, vous avez l'obligation de vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Soit auprès du secrétariat de mairie munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents soit sur le site www.service-public.fr

Le recensement est obligatoire. De plus, l'attestation remise vous sera demandée lors d'un examen scolaire ou du permis de conduire.

Recensement de la population

Tous les Passageois et Passageoises seront recensés début 2026. Davantage d'informations vous seront communiquées en fin d'année dans le bulletin.

Illiwap

Actuellement, on compte plus de 700 abonnés à Illiwap Le Passage. En plus de recevoir en direct des informations relatives à la commune « actualités » (manifestations, coupure électricité, travaux, vigilance météo ...), vous avez accès également à des informations pratiques et un annuaire.

Désormais, vous pouvez avoir toutes les informations de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné (VDD) en ajoutant une station dans votre compte Illiwap et sélectionner les VDD. Ainsi comme pour Le Passage, vous obtiendrez toutes les informations de notre territoire : actualités, informations pratiques, annuaire des entreprises, agenda.

Mission locale

La Mission Locale Nord-Isère accompagne des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale afin de les guider vers l'autonomie à travers des actions collectives et individuelles.

Afin d'aller vers les jeunes les plus isolés, sortis de l'école sans solution et situés dans les zones rurales du Nord-Isère, la Mission Locale s'est associée au Groupe Osez, partenaire local de l'Economie Sociale et Solidaire, pour mettre en place l'équipe RÉFLEX 2.0 composée de 3 professionnels et d'un volontaire en Service Civique. Pour en savoir plus, contacter la Mission Locale www.mission-locale-nord-isere.fr, 04.74.97.29.70.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de Mairie restera ouvert durant cet été aux heures habituelles de permanences :

- Le mardi de 8h30 à 12h00
- Le jeudi de 13h30 à 16h30
- Le vendredi de 16h00 à 18h30.

Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN
Courriel : mermillodblondin.nad@gmail.com

Festivités

Dimanche 6 juillet : Randonnée - Les Foulées du Pas'sage.

Samedi 12 juillet : Fête au village, feu d'artifice - Le Comité des fêtes.

Vendredi 18 juillet : Cinéma en Plein Air « Astérix et Obélix : l'Empire du Milieu » - Parking de La Salle Camille Barbier – Mairie et Vals du Dauphiné.

Du 6 au 10 août : Championnats de France de cyclisme Avenir - les Vals Du Dauphiné.

Samedi 23 août : Déambulation musicale au Château - Les Amis du Château.

Dimanche 24 août : Goûter concert au Château - Les Amis du Château.

Vendredi 29 août : Soirée Opérette au Château - Les Amis du Château.

Vendredi 5 septembre : Forum des Associations à la Salle Camille Barbier - Le Comité des fêtes.

Dimanche 14 septembre : Matinée découverte running à la Salle Mont-Blanc - Les Foulées du Pas'sage.

Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21 septembre : Journées du Patrimoine au Château avec visite nocturne le vendredi et le samedi soir.

Samedi 20 septembre : Comice agricole - Saint-Didier-de-la-Tour.

Samedi 27 septembre : Randonnée Pédestre semi-nocturne - Comité des Fêtes.

Samedi 4 octobre : Vente de brioches à domicile - Le Sou des Ecoles.

Vendredi 17 octobre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes à la Salle Mont-Blanc.

Dimanche 19 octobre : Repas des classes en 0 et 5 - Le Comité des Fêtes.

Samedi 25 octobre : Enquêtes au Château - Les Amis du Château.

Dimanche 9 novembre : Repas choucroute - La Paroisse à Valencogne.

Mardi 11 novembre : Cérémonie Armistice 1914-1918.

Samedi 15 novembre : Vente de calendriers - Pompiers.

Dimanche 16 novembre : Repas de l'Amitié - Salle Camille Barbier - CCAS.

Vendredi 21 novembre : Vente de fromage - Salle Camille Barbier - Le Sou des Ecoles.

Vendredi 5 décembre : Huitres des lumières - Place du Village - Le Comité des Fêtes.

Samedi 6 décembre : Vente de sapins - Parking stade - Les Foulées du Pas'sage.

Samedi 13 décembre : Vente boudins et diots - Salle Camille Barbier - Foot Vétérans.